

יִשְׂרָאֵל לֹמְדִים

פְּרַשַׁת נֹשֶׁא . Parachat Nasso

Assaf raconte...

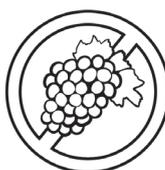
אַסַּף מְסַפֵּר



Chers enfants,

- ★ La *paracha* de Nasso que nous lisons cette semaine est la suite directe de la *paracha* de Bamidbar que nous avons lue la semaine dernière. Nous faisons la connaissance de deux autres familles de *Cohanim* : la famille de Guerchon et la famille de Merari. À leur tour, ils sont recensés et reçoivent leur mission dans le désert.
- ★ Nous apprenons ensuite que les Bné Israël avaient l'ordre de faire sortir du campement les personnes qui étaient impures. Souvenez-vous, nous avons parlé des différents états de pureté et d'impureté dans le Sefer Vayikra !
- ★ La Torah détaille ensuite les lois concernant la *Sota* et le *Nazir*. Le *Nazir* était une personne qui prenait sur elle toutes sortes d'interdits, par exemple ne pas boire de vin ou ne pas se couper les cheveux, afin de se rapprocher de D.ieu.
- ★ Les *Cohanim* reçoivent ensuite l'ordre de bénir le peuple d'Israël. Enfin, la Paracha énumère les *korbanot* que les *Néssiim*, les chefs des Tribus, ont apportés le jour de l'inauguration du *Michkan*.

נֹשֶׂא



Chabat chalom !

DANIELLA FUND
www.jewishvisual.com

Le Dvar Torah d'Assaf דְּבַר הַתּוֹרָה שֶׁל אֶסָף



Chers enfants,

Cette semaine encore, la Paracha regorge de sujets passionnants et l'un d'eux est celui du *Nazir*.

«דְּבַר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אוֹ-אִשָּׁה כִּי יִפְּלֵא לְנֹדֵד נֹדֵד נֹזֵר לְהִזִּיר לָהּ... וְזֹאת תּוֹרַת הַנֹּזֵר בַּיּוֹם מְלֵאת יָמָיו נִזְרוּ יָבִיֵא אֶתְּךָ אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד: וְהִקְרִיב אֶת-קָרְבָּנוֹ לָהּ... כִּבְשָׂה אַחַת בַּת-שָׁנָתָה תְּמִימָה לְחַטָּאת...» (פרק ו, פסוק ב-יד)

“Parle aux enfants d’Israël, et tu leur diras : lorsqu’un homme ou une femme se séparera des autres en faisant vœu de *nézirout*, pour se consacrer à D.ieu... Voici les lois du *Nazir*, le jour où il aura accompli le temps de sa *nézirout*, on le fera venir à l’entrée du Ohel Moed, et il présentera son offrande à D.ieu... une brebis d’un an, sans défaut, en *korban ‘hatat...*” (Chapitre 6, versets 2-14)

Ces versets sont un peu difficiles à comprendre. Reprenons depuis le début. Qu’est-ce qu’un *Nazir* ? Un *Nazir* est une personne qui choisit de faire de la *nézirout*, c’est-à-dire de s’éloigner des plaisirs de la vie pour se rapprocher de D.ieu autant que possible, afin d’être *kadoch*, pour se sanctifier. Un *Nazir* n’aura donc pas le droit de boire du vin, de se couper les cheveux, ni de se rendre impur au contact d’un mort, même lorsqu’il s’agit de ses proches. Le *Nazir* est quelqu’un qui s’éloigne de la vie normale pour vivre dans la sainteté.

Dans ces versets, la Torah nous explique ce que le *Nazir* doit faire une fois que sa période de *nézirout* est terminée. Il doit apporter plusieurs *korbanot* à D.ieu, et ce qui est étrange, c’est que le *Nazir* doit apporter un *korban ‘hatat*. Rappelez-vous, le *korban ‘hatat*, c’est celui que l’on apporte quand on a commis une *avéra*, un péché ! Mais le *Nazir* voulait simplement se rapprocher de D.ieu, être *kadoch* ! Pourquoi doit-il apporter un *korban ‘hatat* ?

Cette Paracha nous enseigne ici quelque chose d’essentiel : la Torah comprend que certaines personnes ont besoin de s’éloigner du monde pour se sanctifier, mais cela ne veut pas dire que

c'est le cas pour tout le monde. Et c'est même un petit peu problématique. D.ieu nous ordonne de rechercher la sainteté dans ce monde sans nous en détacher. Nous devons utiliser ce que le monde met à notre disposition pour le rendre meilleur et *kadoch*, pour nous améliorer et nous sanctifier. Certaines personnes auront besoin de la *nézirout*, mais ce n'est pas le cas de la majorité des gens. C'est pour cela que le *Nazir*, malgré sa *kedoucha*, doit apporter un *korban 'hatat* pour D.ieu.

Nous pouvons tirer de nombreuses leçons des lois du *Nazir*. Pour être *kadoch*, il ne suffit pas d'étudier la Torah et de s'enfermer à la synagogue. C'est sûr que c'est important d'étudier et de prier, mais il faut également vivre dans notre monde et réussir à le sanctifier par la bienveillance, le *h'essed* et l'accomplissement des *mitsvot*.

Chabat chalom !



Pour aller plus loin...

- ★ As-tu entendu parler de personnes exceptionnelles ? À ton avis, qu'est-ce qui les a rendues si exceptionnelles ? Que peux-tu apprendre de leur vie ?

Le quiz de la Paracha

חידון הפרשה



- 1 Comment s'appellent les trois familles de *Cohanim* que nous avons rencontrées dans les Parachiyot de Bamidbar et de Nasso ?
- 2 Où fallait-il envoyer le *métsora*, le lépreux ? (Chapitre 5, verset 2)
- 3 Le *Nazir* a-t-il le droit de boire du jus de raisin ? (Chapitre 6, verset 3)
- 4 Le *Nazir* peut-il se rendre impur pour enterrer son père ou sa mère ? (Chapitre 6, verset 7)
- 5 Que doit faire le *Nazir* à la fin de sa période de *nézirout* ? (Chapitre 6, verset 14)
- 6 Combien de fois apparaît le mot "*panim*" dans la bénédiction des *Cohanim* ? (Chapitre 6, versets 25-27)

Réponses : 1. Guerchon, Kehat et Merari 2. En dehors du camp 3. Non, c'est interdit 4. Non, il ne peut pas se rendre impur, même pour ses parents 5. Il doit apporter des *korbanot* : un *ola*, un *chlamim* et un *hatat* 6. Deux fois.

Jeu

משחק



Décode la bénédiction que les Cohanim font aux Bné Israël
en remettant les lettres dans l'ordre :

ר ב ר י כ ה' ש מ ר ו ר י
----- ה' -----

ר א י ה' פ נ י ו י א ר ל ח ו י ר נ
----- ה' -----

י א ש ה' נ פ ו י י א ר ל ש ו מ י ר ל ש מ ל ו
----- ה' -----



www.lamorim.org | info@lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim

Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim

Assaf Weizman, référent pédagogique Lamorim

© Tous droits réservés